

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 juin 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 juin 2013**

**2013 DAC 384** Subvention (48.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Polynotes 75 (11e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Polynotes 75 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 48.000 euros est attribuée à l'association Polynotes 75 située 83, rue Léon Frot 75011 Paris. 2013\_03991, 43161.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 3 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.